



Dossier de candidature

Il est important de lire très attentivement le Règlement relatif à l'appel à projets Budget participatif 2023 avant de remplir le présent dossier de candidature. Important : Chaque dossier de candidature devra contenir 30 signatures de soutien au projet proposé.

Le présent formulaire est réparti en quatre parties :

1. Informations vous concernant
2. Informations concernant votre projet
3. Informations quant aux besoins de votre projet
4. Annexes

1. QUI ÊTES-VOUS ?

1.1. Vous êtes une ASBL ou une Société coopérative agréée

1.1.1. Coordonnées

Dénomination officielle	
Date de constitution	
Statut juridique	
Adresse du siège social	
Site internet	

1.1.2. Organisation interne

Nombre de personnel rémunéré équivalent temps plein (ETP)	
Nombre de volontaires excepté le CA (ETP)	
Budget total de l'organisation l'année précédente (joindre en annexe le bilan financier annuel approuvé. Excepté si votre structure n'existait pas encore)	

1.1.3. Information financières

Nom de votre banque	
Titulaire du compte	
IBAN	

1.1.4. Personne de contact responsable du projet*

Prénom	
Nom	
Adresse	
Fonction	
Mail	
N° GSM	
N° fixe	

*La personne de contact sera la personne référente pour l'Administration. Elle pourrait aussi permettre de créer des liens entre des projets pouvant se rassembler ou pour des citoyens et citoyennes qui aimeraient intégrer un projet existant.

1.2. Vous êtes un.e citoyen.ne et/ou étudiant.e montois.e

Il vous est demandé de vous rassembler avec d'autres citoyen.ne.s pour former une « Association de fait »* et de remplir le document « Déclaration d'association de fait » en annexe.

1.2.1. Coordonnées de la personne de contact **

Nom	
Prénom	
Adresse	
Mail	
Téléphone et/ou GSM	
Site internet ***	

*L'association de fait devra être composée d'au moins 4 personnes d'au moins 16 ans, domiciliées à Mons à des adresses différentes. Pour les étudiants non domiciliés à Mons, ils devront apporter une preuve de leur inscription à l'année académique 2023/2024 dans un des établissements scolaires montois.

** Les coordonnées reprises ici sont celles de la personne de contact pour le projet (une des personnes constituant l'association de fait (voir document en annexe)). La personne désignée sera la référente pour l'Administration et le Facilitateur. Elle pourrait aussi permettre de créer des liens entre des projets pouvant se rassembler ou pour des citoyens et citoyennes qui aimeraient intégrer un projet existant.

***Si votre collectif possède un site ou une page Facebook.

2. VOTRE PROJET

2.1. Informations générales

Nom du projet *	
Type de projet	Maternité de projet ** / Projet
<p>Présentez votre projet, ses objectifs et les grandes activités prévues en max. 15 lignes.</p> <p>Ce résumé sera utilisé dans la communication de la Ville pour présenter votre projet sur internet ou lors de présentations publiques, soignez-le !</p>	

*Le nom de votre projet sera utilisé pour promouvoir votre projet, préférez un nom court.

**La maternité de projet concerne les projets naissants, et/ou de petite envergure avec un budget de 1 à 3000 euros.

Quels seront les impacts positifs ?

- au niveau de l'environnement
- de la dimension sociale
- du cadre de vie sur le territoire de Mons

Quels sont les indicateurs d'évaluation quantitatifs de votre projet ?

A qui votre projet est-il destiné ? Quel est le public visé ?

Où se déroulera votre projet (lieu de mise en oeuvre, adresse, site) ?

Avez-vous identifié le propriétaire et/ou gestionnaire ?

- Oui
- Non

Se déroule-t-il sur le domaine public ou sur le domaine privé ?

- Sur le domaine public
- Sur le domaine privé

Avez-vous un avis de principe favorable écrit du propriétaire et/ou gestionnaire du lieu concerné (si pertinent) ?*

- Oui
- Non

Durée de vie estimée du projet :

Expliquez les aspects participatifs de votre projet

- En amont

- Durant la mise en oeuvre

- Pendant le déroulement

*Avis de principe favorable du propriétaire et/ou gestionnaire du terrain (si pertinent) concerné par le projet à joindre en annexe du présent dossier.

Avez-vous une (des) organisation(s) partenaire(s) investie(s) dans votre projet?

- Oui
- Non

Si oui, lequel/lesquels et quel(s) est(sont) son (leurs) rôles ?

Quels sont selon vous les 3 facteurs de succès de votre projet ?

1.

2.

3.

Quels sont les moyens autres que financiers dont vous disposez (humain, matériel, réseau, compétences,...) pour mener à bien votre projet?

Quelles sont les difficultés qui pourraient être rencontrées et quelles solutions envisagez-vous?

Décrivez les grandes étapes prévues dans votre planning de réalisation de votre projet *

*[N'oubliez pas de penser aux questions d'entretien, de pérennité, de suivi, de gestion du projet.

3. LES BESOINS DU PROJET

3.1. Besoins financiers

Budget prévisionnel total du projet en euros TTC		
Soutien financier souhaité via le Budget participatif en euros TTC		
Détaillez les dépenses prévues pour votre projet (N'hésitez pas à joindre tout devis ou toute offre de prix dont vous disposez déjà. Cela facilitera l'analyse de faisabilité des services techniques de la Ville de Mons mais aussi, cela renforcera l'assise de votre projet)	Description des dépenses	Montant
Avez-vous d'autres sources de financement ? Si oui, lesquelles ?		

3.2. Besoins non-financiers

Avez-vous identifié d'autres besoins non-financiers pour réaliser votre projet ?

La ville de Mons peut également apporter un soutien d'accompagnement à votre projet, par l'intermédiaire du service Participation Citoyenne.

De plus, la Ville souhaite mettre en place autour du Budget Participatif un réseau permettant de mettre en lien les porteurs de projets entre eux mais aussi avec d'autres acteurs présents sur le territoire montois tels que des associations, des entreprises.

Je déclare avoir lu le Règlement relatif à l'appel à projets pour le Budget Participatif 2023 (A cocher OUI impérativement).

OUI

4. ANNEXES A JOINDRE

1. 30 signatures de soutien :

Sont considérés comme signataires valides, tous les citoyens montois et/ou étudiants montois, âgés de minimum 16 ans et domiciliés à Mons. Pour les étudiants non domiciliés à Mons, ils devront apporter une preuve de leur inscription à l'année académique 2023/24 dans un des établissements scolaires montois

2. Uniquement pour les ASBL ou sociétés coopératives agréées :

Les derniers comptes annuels approuvés de l'organisation pour l'année qui précède cette demande. *

3. Pour les ASBL ou les sociétés coopératives agréées :

Les statuts de l'ASBL/SCRL à finalité sociale ou agréé CNC ou agréé "Entreprises sociales"/Fondation d'utilité publique.

4. Pour les citoyen.ne.s et/ ou étudiants montois regroupés en collectif :

La déclaration de l'Association de fait (document en annexe à compléter).

5. Pour les étudiants non domiciliés :

Une preuve de leur inscription à l'année académique 2023/2024 dans un des établissements scolaires montois.

6. Plan financier du projet soumis :

Budget détaillé y compris les sources de financement et de revenus + les postes pour lesquels un soutien est sollicité).

7. Avis de principe favorable du propriétaire et/ou gestionnaire du terrain (si pertinent) concerné par le projet.

8. Photos libres de droit illustrant le projet (3 maximum).

*[Excepté si votre structure n'existait pas encore.]

Les dossiers de candidature accompagnés de toutes les annexes doivent être envoyés au plus tard le 06 novembre 2023 à midi à l'adresse budgetparticipatif@ville.mons.be via We transfer.

Si vous rencontrez des difficultés avec l'informatique, vous pouvez déposer votre dossier en format papier au plus tard le 06 novembre 2023 à midi à l'Administration communale à Hôtel de Ville, Grand Place 22 à 7000 Mons avec la mention « Budget participatif ».

Les dossiers de candidature peuvent également vous être fournis à l'accueil de l'Hôtel de Ville en format papier.

Pour toute question sur le dossier de candidature n'hésitez pas à envoyer un email à :

budgetparticipatif@ville.mons.be

Pour toutes questions relatives à l'utilisation de vos données personnelles, consultez le point 7 Communication et Traitement des données du Règlement relatif à l'appel à projets pour le Budget participatif 2023

Annexe 1 : Déclaration d'association de fait dans le cadre du budget participatif

Le Règlement relatif à l'appel à projets pour le budget participatif 2022 stipule dans son point 2. Qui peut participer ? :

Peuvent répondre à l'appel à projet et soumettre une candidature :

- Les ASBL ayant leur siège social à Mons ;
- Les collectifs de citoyens montois et/ou étudiants montois, composés de minimum 4 personnes physiques, âgés de minimum 16 ans et domiciliés à des adresses différentes à Mons, constitués en association de fait. Pour les étudiants non domiciliés à Mons, ils peuvent participer au projet mais ils devront apporter une preuve de leur inscription à l'année académique 2023/2024 dans un des établissements scolaires montois ;
- Les coopératives à responsabilité limitée à finalité sociale ou coopératives agréées "CNC"* ou agréées "Entreprises sociales"** ayant leur siège social à Mons ;
- Les fondations reconnues d'utilité publique.

Les associations de fait doivent compléter et signer le document « Déclaration Association de Fait » en annexe faisant intégralement partie du règlement. Les mineurs sont obligatoirement représentés par une personne physique majeure, domiciliée en Belgique. Celle-ci assure être suffisamment mandatée à tous égards pour agir au nom et pour compte du Participant.

La présente déclaration a pour objet de formaliser l'existence ou la création d'une association de fait dans le cadre du projet Budget participatif 2023. Elle concerne donc les personnes répondant aux critères du 2e point de la liste ci-dessus. L'association de fait que vous déclarez ici concerne uniquement les associations qui ne visent pas la réalisation de gains au profit des membres et dont les actifs ne peuvent appartenir personnellement aux membres. Les membres de cette association ne peuvent pas réclamer de compensation financière en contrepartie de prestations réalisées, ni sous forme de parts sur les bénéfices, même en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre ou en cas de dissolution de l'entité.

* <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/formes-de-societes/societes-cooperatives/agrement-des-societes>

** <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/formes-de-societes/societes-cooperatives/agrement-comme-entreprise>

Description de l'association de fait

1. Nom et contact

1.1 Le nom de l'association est

1.2. Personne de contact pour la Ville de Mons:

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

2. But

L'association de fait s'engage dans le cadre de l'appel à projets Budget participatif. Selon le point 3 du Règlement communal relatif à l'appel à projets pour le Budget participatif 2023, l'association de fait propose un projet d'intérêt général et de portée collective. Celui-ci doit présenter un intérêt pour la commune, comporter une dimension collective et participative et proposer des actions concrètes engendrant, sur le territoire de Mons, un impact positif sur l'environnement, sur la dimension sociale et/ou sur le cadre de vie.

Nom de la banque	
Titulaire du compte de l'association de fait	
IBAN	

Les membres

Tous les membres sont liés à titre personnel et de manière solidaire et indivisible aux engagements valides pris au nom de l'association de fait.

Constitution d'une association de fait

Entre les soussigné·e·s*

(« Groupement de minimum 4 personnes physiques, âgées de 16 ans minimum et domiciliées à Mons à des adresses différentes»)**

Nom/Prénom/Adresse/Téléphone/ Mail du membre	Si le membre est mineur : Nom/Prénom/Adresse/Téléphone/ Mail de son représentant majeur

*À remplir en fonction du nombre de membres fondateurs. Possibilité d'ajouter des cases ou des pages. Idem pour les signatures sur la dernière page.

**Point 2 Qui peut participer ? du Règlement relatif à l'appel à projets pour le Budget participatif 2022

Il a été convenu de fonder une association de fait dans le cadre du projet Budget participatif 2023 de la Ville de Mons.

Signé à en date du en autant d'exemplaires qu'il y a de signataires et dont chacun et chacune déclare avoir reçu un exemplaire signé.

Annexe 1 : Signatures *

*Les signatures des mineur-e-s ainsi que celles de leurs représentantes ou représentants légaux majeurs doivent apparaître.

